

17.06.2005 - 11:20 Uhr

## Prise de position de Swisstransplant par rapport à l'allocation d'organe

Genève (ots) -

Pour éviter des éventuels malentendus et des fausses nouvelles dans le contexte du cas de Rosmarie Voser, Swisstransplant informe du rôle que tient Swisstransplant dans le processus d'allocation des organes en vue d'une transplantation.

Swisstransplant est informé par les hôpitaux, quand un patient est en mort cérébrale et qui a été d'accord pour donner ses organes. Ensuite Swisstransplant prend contact avec l'un des six centres de transplantation. Nos personnes de contact dans les hôpitaux sont les coordinateurs locaux et non pas les médecins transplantateurs. Le processus de communication concernant les données médicales des donneurs se fait auprès des coordinateurs locaux au moyen du téléphone et du fax.

Swisstransplant propose les organes aux centres de transplantation selon des principes de priorités et de rotation.

La décision finale du choix d'un receveur, inscrit sur la liste d'attente pour la greffe d'organe, appartient à l'équipe de transplantation qui l'établit selon des critères médicaux. La compétence incombe aux médecins en charge du receveur. Swisstransplant n'a aucune influence sur cette décision médicale.

Plus d'informations et commandes des cartes de donneur:  
[www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org)

Contact:

Dr. med. Conrad Müller, MBA  
Directeur Swisstransplant  
Tel. +41/22/372'95'01  
[conrad.mueller@swisstransplant.org](mailto:conrad.mueller@swisstransplant.org)

Swisstransplant  
4, Boulevard de la Tour  
1205 Genève  
Tel. +41/22/372'95'01  
Fax +41/22/372'95'07  
Tel.-gratuit. 0800/570'234  
Internet: [www.swisstransplant.org](http://www.swisstransplant.org)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006275/100491953> abgerufen werden.